



CONSEIL MUNICIPAL-2018

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du vendredi 10 avril 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 avril 2018 sur convocation régulière.
La présidence a été confiée à Monsieur RASPAIL Max, Maire, ainsi qu'à Madame Poitevin Nadine.
Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

M. RASPAIL Max, M. BOREL Jean-François, M. ORTOLAN Frédéric, M. CORRADO Antoine, Mme BAGNOL Brigitte, Mme CACERES Annie, Mme POITEVIN Nadine, M. VILLON Marc, M. LAZARE Bernard

Absents excusés : M. MAURIZOT Ludovic, M. FAVIER Vincent

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Ortolan Frédéric est désigné secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 13 février 2018. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 11 avril 2014.

Délibération n°1 : Compte de gestion de l'exercice 2017

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'année précédente fourni par la Trésorerie de Mormoiron.

L'assemblée délibérante, après contrôle des montants, approuve la tenue des comptes.

Délibération n° 2 : Compte Administratif de 2017

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame Poitevin Nadine, 1^{re} adjointe, expose le compte administratif qui reprend les résultats financiers de l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir mis en concordance les montants avec le compte de gestion rendu par le receveur municipal, approuve celui-ci.

Délibération n°3 : affectations de résultats d'exploitation de l'exercice 2017

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2017 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	349 980,66 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	46 987,72 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	302 992,94 €
Total affecté au c/ 1068 :	46 987,72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES	33 987,72 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES	- €

Délibération n°4 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Monsieur le Maire expose les chiffres de l'année dernière suite à l'augmentation des taux votés.

Puis il propose pour cette année de ne pas augmenter les taux et donc expose les chiffres suivants :

Taxe d'habitation :	7.20 %	produit : 75 816 €
Taxe sur le foncier bâti :	9.00 %	produit : 60 273 €
Taxe sur le foncier non bâti :	74.53 %	produit : 28 992 €

Total du produit : 165 081 €

Le conseil municipal dit être d'accord avec cela et vote les taux de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	7.20 %
Taxe sur le foncier bâti :	9.00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	74.53 %.

Délibération n°5 : Budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente les propositions de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement en fonction des projets pour cette année et des dotations reçues.

L'assemblée délibérante approuve le budget prévisionnel pour 2018 en équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	621 582.94... €	621 582.94... €
Section d'investissement	470 287.72 ... €	470 287.72 ... €
TOTAL	1 091 870.66 €	1 091 870.66 €

Délibération n°6 : remplacement de l'électroménager du restaurant « la Calade »

Monsieur le Maire expose que le matériel de cuisine est maintenant obsolète (il a plus de 10 ans) et qu'il serait nécessaire de le renouveler.

Trois devis ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose de retenir le moins cher, celui de l'entreprise « Froid Cuisine Industrie » pour un montant de 31590.00€ HT. Il propose également de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

L'assemblée délibérante constate également que le matériel est à changer, dit qu'il faut le renouveler, choisit le devis le moins cher et accepte de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Délibération n°7 : Végétalisation du mur de soutènement du cimetière

Monsieur le Maire explique que le mur de soutènement du cimetière présente des problèmes de dégradation de façade.

Monsieur le Maire propose avec Monsieur Ortolan de planter des plantes grimpantes afin d'embellir ce mur. Une estimation de prix a été réalisée par un paysagiste de 3070.00 €HT. Pour cette somme, il serait souhaitable de faire une demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide d'embellir le mur de soutènement du cimetière et de faire procéder au paysagiste les plantations nécessaires selon le devis fait et de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Délibération n°8: restauration du cadran de l'horloge de l'église

Monsieur le Maire explique que le cadran de l'horloge de l'église s'abîme. En effet, lors de la dernière intervention de maintenance de l'entreprise «Poitevin », il a été constaté que celui-ci est affecté par la rouille et se détériore.

Monsieur le Maire a donc demandé un devis à cette entreprise spécialisée pour la restauration du cadran pour un montant de 3665 € HT. Une subvention affectée aux travaux pour le patrimoine pourrait être allouée par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal décide de faire faire les travaux de restauration du cadran de l'horloge de l'église, accepte le devis et fait la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

-/

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h50.

Le Secrétaire,
Monsieur Ortolan Frédéric

Le Maire,
M. RASPAIL Max